

Premiers États Généraux des Protections Obsèques : l'OFPF se fait une place parmi les institutionnels des protections Obsèques

Le 6 mai dernier, l'Office Français de Prévoyance Funéraire (OFPF) a organisé, sous le haut patronage de Mme Nadine Morano, secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité, et en partenariat avec le Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP), l'Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance (OCIRP), le magazine l'Argus de l'Assurance et le magazine Résonance, les Premiers États Généraux des Protections Individuelles et Collectives.

Guillaume d'Abbadie
et Vittoria de Bagnolo.



Ces États Généraux sont un espace de concertation consensuelle, de réflexion et d'action



Première table ronde des Premiers États Généraux des Protections Obsèques.



Plus de 37 intervenants, deux députés et un sénateur ont marqué par leur participation cette manifestation. Première du genre, elle intervient dans un contexte marqué par la publication de l'arrêt de la Cour de cassation du 10 mars, rappelant l'importance de l'affectation du capital d'une garantie obsèques, qu'elle porte ou non l'appellation de "convention obsèques".

Fait marquant de ces États généraux : la représentativité des différents intervenants, parlementaires, associations de familles telles que l'Union Nationale des Associations de Familles (UNAF), Fédération des Associations de Conjointes Survivants (FAVEC), Fédération Française de Crémation (FFC), représentants d'associations de consommateurs avec

UFC Que Choisir, des pouvoirs publics avec la participation de la Direction du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances et la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA). C'est la composante du panel d'intervenants qui a donné tout leur intérêt aux travaux.

Dans son allocution d'ouverture des travaux, Méziane Benarab, directeur général de l'OFPF a donné le ton de la manifestation en déclarant que "ces États Généraux sont un espace de concertation consensuelle, de réflexion et d'action". De son côté, le député Georges Colombier, dans une communication cadre a donné le tempo des travaux en plaidant en faveur d'une clarification des protections obsèques diffusées par la mise en place d'un véritable label "contrats obsèques".

Très attendue, l'intervention du sénateur Sueur s'est située au niveau de la réflexion consensuelle souhaitée en rappelant que "la loi a prévu une revalorisation minimum et il faut l'appliquer, ensuite la concertation est ouverte". Ainsi, il lancera un appel à la constitution d'une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs concernés afin de débattre de la question du taux légal comme mode de revalorisation des contrats obsèques en prestations. Retenu par des obligations protocolaires, François Fondard, président de l'UNAF, a, dans un message vidéo, plaidé pour que les "organismes diffusant des contrats obsèques en prestations soient certifiés", rejoint en ce sens par UFC Que Choisir qui prône une



De gauche à droite :
- Joseph Le Lamer, Président FFC.
- Dominique Chavouet, Vice-Président La Mutuelle Générale et Jacques Garot, Directeur Général Groupe France Mutuelle.
- Marc Laversanne, Cabinet Laversanne.



véritable distinction entre les contrats en prestations et les contrats en capital, tout en condamnant sévèrement les accords entre réseaux et assureurs qu'elle juge anticoncurrentiels.

Après l'ensemble de ces interventions, le débat est réellement lancé sous la conduite de Vittoria de Bagnolo, chef de service au magazine l'Argus de l'Assurance.

Introduisant la première table ronde "capital ou prestations, comment s'y retrouver ? État des lieux du marché des protections obsèques", Olivier Sentis, PDG de la compagnie AUXIA a présenté en exclusivité les dernières statistiques de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance. Ainsi, en 2009, il a été enregistré 414 000 affaires nouvelles contre 355 000 en 2008, soit une progression de plus de 17 %. Commentant la nette percée des contrats en capital, il annoncera que sur les 2 500 000 contrats en stock, 74 % sont des contrats de cette nature. Par ailleurs, il précisera que sur les 536 000 décès en 2009, 91 200 ont donné lieu à l'exécution d'un contrat obsèques, soit 17 % des décès en 2009 contre seulement 14 % en 2008. Conclusion de son analyse : le taux d'équipement en contrats obsèques est en forte croissance.

Réagissant à ces statistiques, Guillaume d'Abbadie, rapporteur des travaux, a estimé que les contrats en stock dépasseraient les 3 millions dans la mesure où on ne comptabilise pas les garanties collectives diffusées par les mutuelles.

Animée et intense la première table ronde a révélé à quel point les protections proposées étaient diverses et souvent peu claires dans leurs appellations et leur contenu. L'occasion alors, pour M. Sentis, également membre du groupe de travail "Contrats obsèques", de proposer la création d'un laboratoire des protections obsèques.



Dans un parfait timing, la seconde table ronde "Actualisation : comment garantir l'évolution des protections obsèques dans le temps, la revalorisation du capital et l'adaptation des prestations la vie durant du souscripteur ?" est engagée. Marc Laversanne, actuaire, se lance dans une pertinente explication du mode de revalorisation des contrats obsèques fondée sur un taux technique qui assure une revalorisation anticipée et la participation aux bénéfices. Il rappellera au passage que le taux légal est un mode de revalorisation à court terme, alors que les assureurs garantissent un rendement issu de leurs placements à long terme. Des intervenants préciseront que pour cette catégorie de contrats qui sont des contrats de prévoyance, l'assureur verse plus de capital que de primes collectées à l'issue de la période de carence.

David Breillot, directeur de la prévoyance collective d'ANTIN ÉPARGNE PENSION, apportera des précisions utiles en indiquant que les primes des assurés sont investies sur le Fonds général et que le Code général des collectivités territoriales ne peut pas le gérer. Il plaide pour un retour de la revalorisation des contrats obsèques en prestations prévue par le Code des assurances.

De son côté Sébastien Raspiller, chef de bureau assur 1 direction générale du Trésor, au ministère de l'Économie et des Finances se félicitera de l'organisation de ces premiers États Généraux et commentera l'ouverture positive du sénateur Sueur appelant à une concertation autour du taux légal. Il insistera sur le fait qu'une revalorisation monétaire est certes légitime mais ne serait pas suffisante si elle n'était pas accompagnée d'une amélioration de la qualité des prestations. Insistant sur la difficulté posée par la question de la revalorisation, ce dernier s'interroge : peut-on aller plus loin que la participation aux bénéfices ? La question n'est pas simple !

... le taux d'équipement en contrat obsèques est en forte croissance

Sébastien Raspiller.



... une revalorisation
monétaire est certes
légitime mais elle ne serait
pas suffisante si elle n'était
pas accompagnée
d'une amélioration
de la qualité
des prestations

Dans l'après-midi, les travaux reprennent avec intensité, avec l'intervention du député Philippe Gosselin, rapporteur de la loi du 19 déc. 2008. Il engage d'emblée son propos autour de la difficulté à distinguer les formules de protections obsèques. Une difficulté qui ira en s'amplifiant avec la progression de ces contrats sur le marché. Consensuel dans son propos, il admet que le taux légal n'est pas forcément le meilleur levier de revalorisation des contrats, en raison de son importante variation et du fait qu'il constitue une moyenne sur le court terme alors que les contrats sont dans une perspective de long terme et bientôt de très long terme en raison de la baisse de l'âge à la souscription. Il appelle à trouver d'autres solutions et insiste sur l'urgence d'ouvrir la discussion sur le sujet. À ce propos, le député estime qu'il existe une "fenêtre de tir" qui pourrait être la prochaine loi de finances pour rectifier la disposition législative discutée.

Avec la troisième table ronde "La réévaluation du risque et mise en œuvre des protections obsèques. Du versement du capital au respect des volontés à l'assistance à la famille du souscripteur" les intervenants passeront en revue l'ensemble des aspects liés à l'accompagnement des proches du défunt et aborderont dans le détail les services apportés en la circonstance. Le représentant de la Banque de France insistera sur le fait que le fichier des bénéficiaires de son portefeuille est mis à jour tous les trois ans. Maître Cohen présentera le fichier de dépôt des volontés.

Dans ses conclusions relatives à cette table ronde, le rapporteur s'interrogera sur les incertitudes qui entourent la mise en place d'un fichier national des contrats obsèques et insistera sur la difficulté de sa réalisation. Au-delà de ce fichier, "il faudra également s'intéresser au contenu, c'est-à-dire au fichier des volontés", mais quel en serait alors le coût ?

C'est à Méziane Benarab qu'il reviendra de dresser les conclusions de ces travaux. Consensuel dans sa démarche, il invitera Olivier Sentis de la F.F.S.A. à le rejoindre afin de commenter les orientations retenues. Ainsi, les résolutions de ces premiers États Généraux des Protections Obsèques sont les suivantes :

- 1 - Mise en place d'un Groupe de travail représentatif de la composante des États Généraux afin de procéder à l'évaluation des travaux et élaborer une synthèse à transmettre aux élus.
- 2 - Refus de la distinction entre les formules de protections obsèques.
- 3 - Nécessité de clarification de l'information autour des formules de protections obsèques au moment de leur diffusion. Le groupe de travail constitué formulera les propositions les plus adaptées.
- 4 - Concertation approfondie à propos du remplacement du taux légal par un autre mode de revalorisation des contrats obsèques en prestations.
- 5 - Manque de lisibilité de l'indice INSEE Services funéraires. Le groupe de travail réfléchira à une clarification des critères retenus.
- 6 - Proposition de création d'un Observatoire des protections obsèques. Le groupe de travail constitué proposera des orientations d'objectifs.
- 7 - Rédaction d'un Livre Blanc des protections obsèques établissant un diagnostic de la situation et un relevé de propositions.

De gauche à droite :
- Philippe Gosselin.
- Damien Dutrieux.
- Méziane Benarab, Philippe Gosselin
et George-Edward Le Roy

